



Paris, le 14 décembre 2012

M. Bruno METTLING,  
Directeur des Ressources  
Humaines de France Télécom  
78 à 84 rue Olivier de Serres  
75505 Paris cedex 15

**Objet : Renégociation de la Participation en 2013**

Monsieur le Directeur,

La CFDT prend acte de la volonté de France Télécom de dénoncer l'accord de Participation. Cette décision est conforme aux engagements pris lors de la négociation NAO 2012 de rouvrir une négociation sur le sujet.

Pour la CFDT, cette négociation doit redonner à la prime de Participation un niveau comparable aux années antérieures à 2012.

En effet, les salariés ne sont pas responsables de la forte baisse du Chiffre d'Affaires :

- Qu'elle soit liée à des effets réglementaires ;
- Ou à la décision politique d'introduire un quatrième opérateur mobile dans un marché français déjà saturé.

C'est pourquoi, la CFDT demande qu'une prime compensatrice, égale à la différence entre la moyenne des 3 derniers exercices et le résultat brut de la Participation 2012, soit versée à l'ensemble du personnel bénéficiant de la participation l'année prochaine.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Directeur des Ressources humaines, l'expression de nos cordiales salutations.

**Isabel Lejeune-To**  
Secrétaire Nationale